

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Mars 2021

Ouverture de la séance à 20 H 30

L' an 2021 et le 24 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué , s' est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de VOISIN Patrice Maire

Etaient présents : M. VOISIN Patrice, Maire, Mmes : AUVRAY Virginie, BENOIST Pauline, DE MACEDO Jessica, GUICHARD Delphine, PINET Odile, TALHOUARN Sylvie, MM : BRETON Julien, CHATEIGNER Cyrille, GUERIN Pierre-Henri, GUISET Eric, MILLET Emmanuel, PICAULT Alain, ROJO Sébastien

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mmes : GRAND CLEMENT Anaïs à Mme GUICHARD Delphine, GRAUX Mélanie à M. CHATEIGNER Cyrille, LAURENT Sophie à M. VOISIN Patrice, MM : JANISSON Denis à M. MILLET Emmanuel, PADOVAN Clément à M. GUISET Eric

Date de la convocation : 18/03/2021

Date d'affichage : 18/03/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 26/03/2021

et publication ou notification

du : 26/03/2021

I. PREAMBULE

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUICHARD Delphine

A. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2021.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2021 est adopté.

B. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Comptes de gestion budget principal et budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie 2020

Comptes administratifs budget principal et budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie 2020

Affectation des résultats budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé 2020

Adoption des budgets primitifs 2021 - budgets principal et budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie

Vote des tarifs de l'eau 2021

Vote des taux 2021 des taxes locales

Formation des élus

Convention de prestation avec Educ'Planète pour la réalisation d'une animation ludo-pédagogique destinée aux enfants de 6 à 12 ans

Boulevard du 15 août 1944 : convention d'enfouissement des réseaux aériens et réalisation de travaux de génie civil communs

Demande de subvention : participation aux frais pédagogiques - MFR de Sorigny

II. AFFAIRES DELIBERATIVES

Comptes de gestion budget principal et budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie 2020

réf : D_2021_021

Le Trésorier municipal de Meung-sur-Loire a communiqué les comptes de gestion 2020 relatifs à ces quatre budgets. Ils constatent toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice y compris celles effectuées au titre de la journée complémentaire.

Le total des opérations effectuées en 2020 dans ces quatre comptes de gestion est conforme à celui des comptes administratifs concernés.

Mme Odile PINET, adjoint au Maire présente les résultats des comptes de gestion du budget principal, et des budgets annexes eau, assainissement et maison de santé repris ci-après :

1- BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 780 102,04 €	2 186 860,02 €	846 186,70 €	869 762,41 €
Résultat de l'exercice		406 757,98 €		23 575,71 €

Soit un excédent de fonctionnement de 406 757,98 € et un excédent d'investissement de 23 575,71 €.

2- BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	204 587,23 €	228 869,95 €	53 656,26 €	19 113,28 €
Résultat de l'exercice		24 282,72 €	34 542,98 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 24 282,72 € et un déficit d'investissement de 34 542,98 €

3- BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	30 149,04 €	55 523,64 €	12 500,00 €	26 903,00 €
Résultat de l'exercice		25 374,60 €		14 403,00 €

Soit un excédent de fonctionnement de 25 374,60 € et un excédent d'investissement de 14 403,00 €.

4- BUDGET ANNEXE BOUCHERIE-CHARCUTERIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	12 439,13 €	16 913,78 €	49 592,71 €	11 264,07 €
Résultat de l'exercice		4 474,65 €	38 328,64 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 4 474,65 € et un déficit d'investissement de 38 328,64 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Approuve** les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie

Comptes administratifs budget principal et budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie 2020

réf : D_2021_022

Mme Odile PINET, adjointe au Maire présente les résultats du budget principal et des budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie pour l'année 2020 et repris ci-après, lesquels concordent avec les résultats des comptes de gestion.

1 - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 780 102,04 €	2 186 860,02 €	846 186,70 €	869 762,41 €
Résultat de l'exercice		406 757,98 €		23 575,71 €

Soit un excédent de fonctionnement de 406 757,98 € et un excédent d'investissement de 23 575,71 €

2 - BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	204 587,23 €	206 397,93 €	53 656,26 €	19 113,28 €
Résultat de l'exercice		24 282,72 €	34 542,98 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 24 282,72 € et un déficit d'investissement de 34 542,98 €.

3 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	30 149,04 €	55 523,64 €	12 500,00 €	26 903,00 €
Résultat de l'exercice		25 374,60 €		14 403,00 €

Soit un excédent de fonctionnement de 25 374,60 € et un excédent d'investissement de 14 403,00 €.

4 - BUDGET BOUCHERIE-CHARCUTERIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	12 439,13 €	16 913,78 €	49 592,71 €	11 264,07 €
Résultat de l'exercice		4 474,65 €	38 328,64 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 4 474,65 € et un déficit d'investissement de 38 328,64 €.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame Odile PINET,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Approuve** les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie.

Affectation des résultats budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé 2020

réf : D_2021_023

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2020 et les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes, il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats 2020.

1 - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		190 079.72 €		668 805.10 €		858 884.82 €
Opérations de l'exercice	1 780 102.04 €	2 186 860.02 €	846 186.70 €	869 762.41 €	2 626 288.74 €	3 056 622.43 €
Résultat de l'exercice		1406 757.98 €		23 5275.71 €		430 333.69 €
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire						
Résultat de clôture		596 837.70 €		692 380.81 €		1 289 218.52 €

Besoin de financement (a)

Excédent de financement (b) 692 380.81 €

RAR 2020 (c) 164 620.59 € 81 695.20 €

Besoin de financement (a+c) 164 620.59 €

Excédent des restes à réaliser 81 695.20 €

Besoin total de financement

Excédent total de financement 609 455.45 €

Considérant l'excédent de fonctionnement de 596 837,70 €, le conseil municipal **affecte la somme 396 837,70 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 200 000,00 € au R002 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

Considérant l'excédent d'investissement de 692 380,81 €, le conseil municipal **affecte la totalité de la somme de 692 380,81 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

2 - BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		48 528.80 €		205 882.22 €		254 411.02 €
Opérations de l'exercice	204 587.23 €	228 869.95 €	53 656.26 €	19 113.28 €	258 243.49 €	247 983.23 €
Résultat de l'exercice		24 282.72 €	34 542.98 €		10 260.26 €	
Résultat de clôture		72 811.52 €		171 339.24 €		244 150.76 €

Besoin de financement (a)

Excédent de financement (b) 171 339.24 €

RAR 2020 (c) 0.00 € 0.00 €

Besoin de financement (a+c) 0.00 €

Excédent des restes à réaliser 0.00 €

Besoin total de financement 0.00 €

Excédent total de financement 171 339.24 €

Considérant l'excédent de fonctionnement de 72 811,52 € et les projets d'investissement budgétés sur l'exercice 2021, le conseil municipal **affecte 72 811,52 € de l'excédent de fonctionnement au compte R002 résultat positif reporté.**

Considérant l'excédent d'investissement de 171 339,24 €, le conseil municipal **affecte la totalité de la somme de 171 339,24 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

3 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		12 200.33 €	14 353.00 €		2 152.67 €	
Opérations de l'exercice	30 149.04 €	55 523.64 €	12 500.00 €	26 903.00 €	42 649.04 €	82 426.64 €
Résultat de l'exercice		25 374.60 €		14 403.00 €		39 777.60 €
Résultat de clôture		37 574.93 €		50.00 €		37 624.93 €

Besoin de financement (a)			
Excédent de financement (b)	50.00 €		
RAR 2020 (c)	0.00 €	0.00 €	
Besoin de financement (a+c)	0.00 €		
Excédent des restes à réaliser	0.00 €		
Besoin total de financement			
Excédent total de financement	50.00 €		

Considérant l'excédent de fonctionnement de 37 574,93 €, le conseil municipal **affecte la somme 15 000,00 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 22 574,93 € au R002 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

Considérant l'excédent d'investissement de 50,00 €, le conseil municipal **affecte la totalité de la somme de 50,00 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

4 - BUDGET BOUCHERIE-CHARCUTERIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		0.00 €		928.73 €		928.73 €
Opérations de l'exercice	12 439.13 €	16 913.78 €	49 592.71 €	11 264.07 €	62 031.84 €	28 177.85 €
Résultat de l'exercice		4 474.65 €	38 328.64 €		10 333.27 €	
Résultat de clôture		4 474.65 €	37 399.91 €		32 925.26 €	

Besoin de financement (a)	37 399.91 €	
Excédent de financement (b)		
RAR 2020 (c)	17 283.05 €	0.00 €
Besoin de financement (a+c)	54 682.96 €	
Excédent des restes à réaliser	0.00 €	
Besoin total de financement	54 682.96 €	
Excédent total de financement		

Considérant l'excédent de fonctionnement de 4 474,65 € et les projets d'investissement budgétés sur l'exercice 2021, le conseil municipal **affecte la totalité de la somme de 4 474,65 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé**. Considérant le déficit d'investissement de 37 399,91 €, le conseil municipal **affecte la totalité de la somme de 37 399,91 € au compte D001 solde d'exécution négatif reporté ou anticipé**.

Adoption des budgets primitifs 2021 - budgets principal et budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie

réf : D_2021_024

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2021 : budget principal et budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie.

1 - BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 283 911,00 €	1 844 359,27 €
Recettes	2 283 911,00 €	1 844 359,27 €

2 - BUDGET ANNEXE EAU

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	287 477,80 €	190 605,52 €
Recettes	287 477,80 €	190 605,52 €

3 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	67 374,93 €	16 050,00 €
Recettes	67 374,93 €	16 050,00 €

4 - BUDGET ANNEXE BOUCHERIE-CHARCUTERIE

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	17 000,00 €	78 474,65 €
Recettes	17 000,00 €	78 474,65 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Adopte** les budgets commune, eau, maison de santé et boucherie-charcuterie pour l'exercice 2021.

Vote des tarifs de l'eau 2021

réf : D_2021_025

M. le Maire informe les membres du conseil municipal des propositions faites par la commission finances au sujet du prix de l'eau décomposé en une part fixe (abonnement) et une part variable (consommation d'eau).

M. le Maire propose de maintenir les prix 2020 en 2021 de la part fixe (abonnement) et de la part variable (consommation). Les tarifs sont repris dans le tableau ci-dessous :

EAU	TARIFS 2020	TARIFS 2021
PARTIE FIXE (Abonnement)		
Ø 15	9,60 €	9,60 €
Ø 20	13,30 €	13,30 €
Ø 25	17,20 €	17,20 €
Ø 30	22,00 €	22,00 €
Ø 40	32,10 €	32,10 €
Ø 50	54,00 €	54,00 €
Ø 60	63,70 €	63,70 €
Ø 80	90,20 €	90,20 €
Ø 100	104,80 €	104,80 €
PART VARIABLE (Consommation d'eau)		
Prix du m3 d'eau	1,40 €	1,40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Vote** pour l'année 2021 les tarifs de l'eau et de la partie fixe (abonnement) tels que définis ci-dessus.

Vote des taux 2021 des taxes locales

réf : D_2021_026

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote des taux d'imposition doit faire l'objet d'un vote séparé.

Il donne les précisions suivantes concernant le vote des taux 2021 :

- Taxe d'habitation :

En application de l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé à son niveau 2019 pour les impositions des années 2020, 2021 et 2022. A compter de 2021, les collectivités ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et seront compensées par la redescende de la taxe foncière départementale. Elles continueront de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants. Les communes ne retrouveront le pouvoir de taux qu'à partir des impositions émises au titre de l'année 2023. La délibération prise en 2021 ne doit donc pas faire apparaître de taux de taxe d'habitation. De ce fait, le Conseil Municipal ne se prononcera pas sur le vote de taux concernant la taxe d'habitation pour cette année 2021.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :

En raison de la redescende du taux de taxe foncière départementale, le taux de référence 2021 est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués sur le territoire au titre de l'année 2020. Aussi, il convient d'ajouter 18,56 au taux de taxe foncière 2020. Soit un taux de 44,73 % (26,17 % taux communal voté en 2020 + 18,56).

C'est ce taux de référence qu'il faudra prendre en compte pour apprécier la variation éventuelle du taux.

Exemple : le taux communal voté en 2020 est de 26,17 % et la commune envisage une variation à la hausse de 2 % (coefficient de 1,02)

Le taux de référence 2021 est de 44,73 %

Le taux voté en 2021 sera de 45,62 % (44,73 x 1,02)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Les règles de lien demeurent les mêmes qu'en 2020. La taxe foncière sur les propriétés bâties reste l'impôt pivot. Ainsi, le coefficient de variation de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ne peut pas être supérieur à celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB). Autrement dit, la TFNB ne peut pas augmenter plus ou diminuer moins que la TFB.

- Coefficient correcteur :

L'article 16 de la loi 2019-1479 prévoit que la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales soit compensée à l'euro près. Aussi, un coefficient correcteur sera appliqué aux ressources après réforme (taxe foncière communale + redescende de la taxe foncière départementale).

Si la commune est sous-compensée (TFB départementale inférieure à la perte de taxe d'habitation), le coefficient sera supérieur à 1 afin d'abonder la TFB départementale attribuée.

Si la commune est sur-compensée (TFB départementale supérieure à la perte de taxe d'habitation), le coefficient sera inférieur à 1 afin de minorer la TFB départementale attribuée.

Dans le cas où la sur-compensation serait inférieure ou égale à 10 000 €, la commune conserve le bénéfice de cette sur-compensation.

Après avoir apporté ces précisions, Monsieur le Maire indique que les membres de la commission finances proposent de maintenir les taux appliqués sur l'année 2020 pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties et la Taxe foncière sur les propriétés non bâties. Il rappelle que ces taux sont identiques depuis l'année 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **FIXE** comme suit les taux applicables aux diverses impositions communales au titre de l'année 2021 :

- o Foncier Bâti : 44,73 %
- o Foncier Non Bâti 32,33 %

⇒ **Vote** pour l'année 2021 les taux définis ci-dessus

Formation des élus

réf : D_2021_027

M. le Maire expose que la loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale. Ce droit est également ouvert aux membres des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des conseils généraux et régionaux.

Il indique qu'une délibération est prise obligatoirement concernant les droits à la formation. Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Par ailleurs, un tableau des actions suivies et financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20% du montant maximum des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées aux élus.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les orientations suivantes en matière de formation :

Les thèmes privilégiés seront notamment :

- Finances et fiscalité ;
- Vie scolaire et politique sociale ;
- Urbanisme et cadre de vie

M. le Maire informe le conseil municipal qu'aucune formation n'a été suivie en 2020 compte tenu du contexte sanitaire.

Le montant des dépenses totales sera plafonné à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Approuve** les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus ;

⇒ **Impute** la dépense correspondante sur les crédits figurants au budget 2021 de la commune chapitre 65 – article 6535.

Convention de prestation avec Educ'Planète pour la réalisation d'une animation ludo-pédagogique destinée aux enfants de 6 à 12 ans
réf : D_2021_028

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la commission scolaire qui propose que la commune de Patay accueille en 2021 Educ'Planète.

Il s'agit d'une animation ludo-pédagogique destinée aux enfants de 6/12 ans, qui aborde sous forme d'ateliers (vidéo, quizz, etc...) l'eau, l'énergie et le recyclage des déchets.

Educ'Planète sensibilise les enfants aux enjeux du développement durable.

Chaque atelier aborde les trois thèmes, dure 1 heure et reçoit un groupe de 30 élèves maximum, par niveau de classe.

6 ateliers peuvent se faire au total durant la journée, ouvrant ainsi la possibilité à 180 enfants de participer à ces animations.

Le coût pour une journée est de 800,00 € HT soit 960,00 € TTC, pour deux journées de 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC et pour trois journées de 2 200 € HT soit 2 640,00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Accepte** de signer une convention de prestation avec Educ'Planète pour la réalisation de 6 ateliers d'une heure pour la somme de 800 € HT soit 960 € TTC pouvant concerner jusqu'à 180 enfants des classes de CE1, CE2, CM1, CM2 de l'école Jeanne d'Arc et de l'école Jacqueline Auriol, si un accord est trouvé.

⇒ **Dit** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021.

Boulevard du 15 août 1944 : convention d'enfouissement des réseaux aériens et réalisation de travaux de génie civil communs
réf : D_2021_029

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la proposition de convention rédigée par le Conseil Départemental pour formaliser l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs concernant le boulevard du 15 août 1944,

Cette convention a pour objet de définir le rôle de chaque maître d'ouvrage et de prévoir la répartition du coût des travaux entre les différentes collectivités. Elle concerne la réalisation de tranchées communes destinées à recevoir des ouvrages de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

Le montant des travaux (dépose, fourniture et pose des ouvrages de distribution d'électricité, dépose des ouvrages d'éclairage) est estimé à hauteur de 96 700,00 € HT. La répartition des coûts est de 30% pour le Département du Loiret soit 29 010,00 € HT et 70% pour la commune soit un montant de 67 690,00 € HT.

Il est précisé que :

- L'ouverture et la fermeture des tranchées, la réfection des revêtements de voirie (en domaine public et privé) ;
 - La fourniture et la pose des fourreaux pour les réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage ;
 - La fourniture, la pose et tout raccordement des ouvrages d'éclairage ;
- sont à 100% à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Valide** les termes de la convention pour l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs entre le Département du Loiret et la commune de Patay.

⇒ **Autorise** et donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer la convention d'enfouissement_des réseaux aériens avec le Conseil Départemental du Loiret.

Demande de subvention : participation aux frais pédagogiques - MFR de Sorigny

réf : D_2021_030

M. le Maire expose que la Maison Familiale Rurale de Sorigny (37) accueille un élève de la commune.

La MFR de Sorigny est une association, à but non lucratif, administrée par des professionnels des secteurs formés et des parents d'élèves élus lors de l'Assemblée Générale annuelle.

C'est un établissement d'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et le partenariat financier du Conseil Régional d'Indre et Loire et de différents partenaires sociaux (Fonds de Formation).

La spécificité de l'établissement repose sur le fait que toutes les formations dispensées sont des formations à rythme alterné. Les jeunes et adultes formés se retrouvent très régulièrement sur le terrain, en situation d'apprentissage, afin de compléter leur temps de formation auprès des professionnels.

Aujourd'hui, l'établissement accueille des jeunes et des adultes, dans les métiers de la maintenance automobile, des matériels agricoles, des travaux publics et des espaces verts.

Cette association sollicite une aide financière pour un jeune habitant Patay et fréquentant l'établissement afin de l'aider à supporter les charges liées aux investissements pédagogiques qui lui incombent ainsi qu'aux parents, la MFR de Sorigny ayant un statut associatif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Décide d'émettre un refus** à la demande de subvention de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Sorigny (37).

III. QUESTIONS DIVERSES

Complément de compte-rendu:

M. le Maire fait part :

- Informe de la signature prochaine de la convention tripartite Etat / Commune de Patay / Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine pour le programme Petites Villes de Demain. La signature devrait avoir lieu le 6 avril. Fait également un point de la réunion du 23 mars sur ce même sujet.

M. le Maire propose de créer un groupe de travail et sollicite les conseillers municipaux. Rejoignent ce groupe de travail : Mme Odile PINET, M. Sébastien ROJO, M. Eric GUISET, M. Cyrille CHATEIGNER,

Mme Virginie AUVRAY, M. Alain PICAULT, M. Julien BRETON, Mme Sylvie TALHOUARN, M. Emmanuel MILLET. Les conseillers et conseillères absents lors de la séance du conseil municipal seront également interrogés par M. le Maire.

- Précise que les offres concernant le marché à procédure adaptée pour les travaux du boulevard du 15 août 1944 doivent nous être adressées avant le 12 avril 2021 à midi. Le maître d'œuvre INCA sera chargé de l'analyse des offres.

- Fait un point d'information sur l'avancement des travaux de l'îlot 2 du Lièvre d'Or et notamment des travaux de VRD.

- Fait part de la demande de congé de bail du Docteur LEBEL. Celui-ci quittera le pôle paramédical le 18 juin 2021. La pharmacie et les élus travaillent activement sur la recherche de médecins généralistes.

- M. le Maire a pris contact avec M. le Maire de Coinces et M. OUDIN du Conseil Départemental du Loiret concernant les travaux de voirie et réseaux à entreprendre à Lignerolles. L'opération est estimée à environ 54 000 € et concerne essentiellement Coinces. Mme PINET précise qu'elle est intervenue auprès des services du département. Par ailleurs des travaux d'éclairage et de trottoirs pourraient être réalisés et subventionnés de la sortie de Patay à Lignerolles.

- Relais et répond aux questions adressées par des habitants à Mme Anaïs GRAND-CLEMENT :

1) Les habitants du lotissement du lièvre d'or ne comprennent pas que les voiries actuellement privées du lotissement soient utilisées par les services techniques de la commune. Selon eux seul le garde-champêtre devrait pouvoir circuler sur ces voiries.

2) Certains riverains de la place de la Halle proposent de refaire les marquages au sol notamment concernant la ligne jaune et l'interdiction de stationner devant le porche. Les riverains sont excédés de devoir attendre, pour accéder à leur domicile, que les propriétaires des véhicules garés sans autorisation se décident à partir.

3) La maison « abandonnée » de l'ancien maire de Villeneuve sur Conie devient un squat humain et animal. Quelle démarche lancer afin que les choses avancent.

Madame Odile PINET :

- Sollicite M. le Maire sur l'avenant de la remise en état des portes du cimetière et demande à quelle date les travaux seront réalisés. M. le Maire précise qu'il s'agit de l'entreprise EIFFAGE et qu'il va leur faire une relance.

- Mme Sylvie TALHOUARN s'était signalée pour participer à une commission dédiée au fleurissement de la commune. Mme TALHOUARN prendra contact avec M. David BAILLON.

- Propose d'aller voir la statue de Jeanne d'Arc que l'association « l'Effet de Cerf » souhaite donner à la commune. M. Emmanuel MILLET propose de l'accompagner.

- A contacté des banques et un courtier pour renégocier les prêts de la commune.

Séance levée à: 23:00

M. Patrice VOISIN	Mme Odile PINET	M. Eric GUISET	Mme Delphine GUICHARD
M. Sébastien ROJO	Absent Ayant donné pouvoir à M. Emmanuel MILLET M. Denis JANISSON	Absente Ayant donné pouvoir à M. Patrice VOISIN Mme Sophie LAURENT	Mme Sylvie TALHOUARN
M. Emmanuel MILLET	M. Cyrille CHATEIGNER	Mme Virginie AUVRAY	Absente Ayant donné pouvoir à M. Cyrille CHATEIGNER Mme Mélanie GRAUX
M. Julien BRETON	Mme Pauline BENOIST	Mme Jessica DE MACEDO	Absent Ayant donné pouvoir à M. Eric GUISET M. Clément PADOVAN
M. Pierre-Henri GUERIN	Absente Ayant donné pouvoir à Mme Delphine GUICHARD Mme Anaïs GRAND-CLEMENT	M. Alain PICAULT	

En mairie, le 13/04/2021

Le Maire



Patrice VOISIN